



Dépôt de bilan / licenciement

Par **Bogaum**, le **30/09/2008** à **16:31**

Notre société ayant perdu un gros contrat n'est plus viable avec les affaires courantes en cours. rnNotre patron dit qu'il va mettre la clé sous la porte et déposer le bilan, il n'y a visiblement pas de repreneur intéressé.rnDepuis plus de 20 ans dans cette société, et selon notre convention collective mon indemnité de licenciement devrait être d'environ 25 000 €.rnHors mon patron me dit il n'y a rien à faire, il n'y a plus d'argent donc vous ne toucherez rien !rnEst que le FNGS peut jouer un rôle, et nous indemniser et à quelle hauteur où sommes nous comme le soutien notre gérant tous "au tapis" .!rnMerci de votre réponse